



# Rapport annuel 2021

[productcare.org/fr](https://productcare.org/fr)



# Sommaire

Conseil d'administration	3
Message du Président du conseil d'administration	4
Message du Président-Directeur Général	5
À propos de l'AGRP	6
Aperçu des produits	7
Faits saillants de 2021	10
Programmes	11
Colombie-Britannique peinture & RDD	12
Colombie-Britannique lampes	14
Colombie-Britannique alarmes	16
Saskatchewan peinture	17
Saskatchewan RDD	18
Manitoba peinture, RDD, lampes	19
Ontario peinture	22
Ontario pesticides, solvants, et fertilisants (PSF)	24
Québec Recycfluo	25
Île-du-Prince-Édouard peinture	26
Île-du-Prince-Édouard lampes	27
Nouveau-Brunswick peinture	28
Nouvelle-Écosse peinture	29
Terre-Neuve-et-Labrador peinture	30
États financiers	31





# Conseil d'administration

Président du conseil d'administration

**Vincent Rea** – PPG Canada Inc. | Peinture

Vice-président

**Jeffrey Cattanach** – The Home Depot | Détaillant

Secrétaire

**Jason Bernard** – The Sherwin-Williams Company | Peinture

---

**David Chaulk** – Cloverdale Paint | Peinture

**Wayne Edwards** – Electro-Federation | Lampes et alarmes

**Jules Foisy Lapointe** – Lowe's Canada | Détaillant (Avril 2021)

**Jordane Ferron** – Lowe's Canada | Détaillant (Avril à Dec 2021)

**Dejan Lenasi** – Signify Canada Ltd. | Lampes et alarmes

**Darrin Noble** – Cloverdale Paint | Autres produits

**Karen Stephenson** – Scotts Canada | Autres produits

**Steve Veroba** – Benjamin Moore & Co. | Peinture

**Stephen Wolinsky** – Rust-Oleum Canada | Autres produits



## Message du Président du conseil d'administration

L'année 2021 aura été une année de réflexion, d'acceptation de la 'nouvelle normalité' et de retour aux modèles historiques de fonctionnement des programmes. Après une première année de la pandémie, il a été encourageant de voir le conseil d'administration de l'AGRP, le personnel et les parties prenantes travailler ensemble non seulement pour assurer le maintien, mais aussi le développement et l'amélioration des programmes de responsabilité élargie des producteurs ("REP").

Je suis également très fier de la réactivité de l'Association face aux inondations et incendies survenus en Colombie-Britannique, et surtout de la persévérance des partenaires de collecte dans les communautés touchées par ces catastrophes naturelles. Grâce aux efforts de notre personnel et de nos points de dépôts, en partenariat avec d'autres organismes de gérance, l'Association a pu aider les communautés à gérer les quantités extraordinaires de déchets résultant de ces tragédies.

L'année écoulée a également été marquée par le lancement du programme des déchets domestiques dangereux en Saskatchewan, ce qui fait passer à 17 le nombre total de programmes de REP gérés par l'Association. Aussi, nous avons assisté à l'expansion de notre programme d'éclairage au Manitoba et à la transition

de nos programmes ontariens vers le nouveau règlement sur les produits dangereux et spéciaux de la province, entré en vigueur le 1er octobre 2021 après un long processus de consultations.

Les dernières années ont démontré la résilience des programmes de l'Association à non seulement maintenir, mais aussi à élargir les programmes de REP aux populations que nous servons, certaines confrontées à des défis externes, et notre engagement à répondre à la demande croissante de programmes de REP à travers le Canada.

Comme toujours, nous sommes reconnaissants du professionnalisme et de la collaboration de nos membres, de nos employés, des parties prenantes et de la participation du grand public, faisant en sorte que nos programmes ont continué à opérer de manière responsable malgré la pandémie et les défis plus locaux de la Colombie-Britannique. Au nom du conseil d'administration de l'Association, nous nous remémorons les défis et les réalisations de la période de la pandémie, et nous nous réjouissons des nouvelles occasions de fournir aux Canadiens des solutions de recyclage pour nos produits.

Je vous souhaite de rester en bonne santé,

Vince Rea,  
Président du conseil d'administration





## Message du Président Directeur Général

L'année dernière, les employés de l'AGRP, les producteurs membres et les partenaires du programme ont fait preuve d'un dévouement sans faille, non seulement pour maintenir les services de recyclage essentiels aux collectivités partout au Canada, mais aussi pour élargir et développer des programmes, face à la prolongation de la pandémie et aux importantes urgences locales liées au climat.

Parmi les faits saillants de l'année écoulée, citons le lancement réussi du programme de gestion des déchets domestiques dangereux en Saskatchewan, l'enregistrement de l'Association en Ontario comme organisme assumant les responsabilités de producteurs (PRO) en vertu du nouveau règlement sur les produits dangereux et spéciaux (PDS), l'expansion du programme sur les produits d'éclairage au Manitoba et l'assujettissement des contenants de peinture vides dans les huit programmes de recyclage de peinture gérés par l'Association au Canada.

L'Association a été particulièrement occupée en Ontario en 2021 avec les consultations sur le règlement sur les

PDS, le remboursement aux producteurs des fonds excédentaires qui avaient été accumulés durant le Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS), ainsi que la transition entre les règlements au 1er octobre 2021, qui sera bientôt suivi du déploiement de la REP pour les lampes en 2023.

Sur le plan international, il a été très gratifiant d'avoir l'opportunité de s'associer à la communauté de Bulembu en Ouganda et de soutenir leurs efforts de restauration de bâtiments en faisant don de 50 000 litres de peinture recyclée.

Définitivement, c'est grâce au dévouement et à l'engagement des employés, du conseil d'administration, des producteurs membres et des intervenants de l'industrie que l'Association peut continuer à offrir avec succès, efficacement et de façon responsable 17 programmes de REP en 2021 à travers le Canada, et d'autres sont à l'horizon!

Mark Kurschner,  
Président



# À propos



---

## Vision

Notre vision est d'établir l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) comme chef de file dans le développement et la gestion de solutions d'intendance innovantes.

---

## Mission

Notre mission est de proposer à nos membres des solutions d'intendance des produits qui sont efficaces et efficaces, tout en protégeant l'environnement, nos consommateurs et nos employés.

---

## Valeurs

Engagement environnemental  
Orientation et service aux membres  
Amélioration continue  
Transparence  
Collaboration  
Responsabilité

# Aperçu des produits

---

## Peinture

L'AGRP a débuté avec la gestion du programme de recyclage de peinture en Colombie-Britannique en 1994 et a, par la suite, développé des programmes dans sept autres provinces : la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Les programmes de peinture de l'AGRP permettent aux Canadiens de disposer de leurs restes de peinture et d'assurer que ceux-ci soient gérés de manière responsable sur le plan environnemental.

Les produits de peinture peuvent être rapportés dans plus de 1000 points de dépôt permanents dans huit provinces. Selon la province, le système de collecte peut comprendre des installations municipales, des centres de recyclage privés, des dépôts de bouteilles, des points de vente, des détaillants et des organismes de recyclage sans but lucratif. La collecte est complétée par des centaines d'événements de collecte d'un jour, ainsi que par un service de ramassage pour les volumes plus importants.

Une fois collectée, la peinture est triée par type, couleur et qualité. La peinture de qualité supérieure est offerte au public gratuitement dans le cadre du programme « PaintShare » décrit ci-après. La peinture au latex de qualité supérieure est retraitée pour ensuite être vendue en tant que peinture recyclée. La peinture au latex de qualité inférieure est utilisée pour la récupération d'énergie en tant qu'additif au ciment ou au béton ou est enfouie de façon sécuritaire. La peinture alkyde est retraitée et revendue comme peinture recyclée ou utilisée pour la récupération d'énergie. Ces pratiques garantissent que les résidus de peinture sont gérés dans une optique environnementale, en les détournant des sites d'enfouissement et des cours d'eau du Canada.

**En 2021, l'Association a récupéré 10,6 millions de litres de peinture, soit l'équivalent de plus de 2,8 millions de pots de peinture d'un gallon.**

## Paintshare

Le programme « PaintShare » de l'AGRP a été lancé en Colombie-Britannique il y a plus de 10 ans. La peinture, recueillie dans le cadre du programme, est gratuitement mise à disposition dans plus de

250 sites de recyclage dans huit provinces, pour être utilisée dans les maisons et les bâtiments ainsi que par les artistes, les troupes de théâtre et les programmes antigraffiti.





---

## Résidus domestiques dangereux

L'AGRP a commencé à gérer un programme d'intendance pour les résidus domestiques dangereux (RDD) en Colombie-Britannique en 1998 et a depuis développé des programmes au Saskatchewan, Manitoba et en Ontario. La catégorie des RDD englobe une vaste gamme de produits, notamment les solvants et les liquides inflammables, l'essence, les pesticides, les fertilisants, les produits toxiques, les produits corrosifs et autres produits physiquement dangereux. Les produits RDD gérés par l'AGRP varient selon la province. Pour obtenir la liste des produits acceptés dans chaque province, veuillez consulter la section consacrée au programme dans le présent rapport.

Les programmes RDD de l'AGRP assurent une gestion responsable des produits en fin de vie utile, réduisant la pollution des sites d'enfouissement et leurs impacts négatifs sur l'environnement. Les méthodes de gestion de ces produits sont expliquées dans leurs sections respectives. Selon la province, la collecte des RDD provient des institutions municipales, des dépôts de bouteilles, des entreprises privées et des organismes de recyclage. Les produits RDD peuvent être déposés dans plus de 300 points de dépôt permanents dans toutes les provinces participantes, ainsi que lors de centaines d'événements de collecte d'une journée.



---

## Lampes

L'AGRP a amorcé le recyclage des ampoules en Colombie-Britannique en 2010 et a ensuite développé des programmes au Manitoba, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard. En 2012, le programme de la Colombie-Britannique s'est étendu pour inclure toutes les technologies de lampes et tous les types de luminaires. Le tableau suivant détaille les types de lampes et luminaires gérés par chaque programme de l'AGRP.

Les tubes fluorescents et les lampes fluocompactes utilisent une technologie comprenant du phosphore et du mercure. L'AGRP offre une gestion responsable du mercure et des autres matériaux utilisés dans la fabrication des lampes. L'AGRP propose un réseau

de plus de 1 400 lieux de recyclage dans les quatre provinces, y compris des sites municipaux, privés et des détaillants. Les programmes offrent également un service de ramassage gratuit pour les importants volumes de lampes.

**En 2021, l'Association a détourné plus de 10,6 millions d'ampoules des sites d'enfouissement, soit environ 2 ampoules par foyer du Québec, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard, provinces où sont opérés des programmes de recyclage.**



### Types de produits pnclus par province:

	BC	MB	QC	PEI
Tubes fluorescents	✓	✓	✓	✓
Lampes fluocompactes (LFC) / lampes à vis à induction	✓	✓	✓	✓
Lampes à décharge à haute intensité (DHI)	✓		✓	✓
Diodes électroluminescentes (DEL)	✓			✓
Lampes incandescentes / Halogènes	✓			✓
Ampoules miniatures	✓			✓
Luminaires et autres produits	✓			
Ballasts	✓			

## Alarmes

Lancé en octobre 2011, le programme de recyclage des alarmes de la Colombie-Britannique accepte les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone à usage résidentiel.

Les détecteurs de fumée utilisent une technologie soit photovoltaïque, soit à ionisation. Le capteur photoélectrique détecte le changement de niveau de lumière causé par la fumée. La technologie à ionisation utilise une petite quantité de matière radioactive pour détecter la fumée.

L'élément radioactif utilisé dans les détecteurs de fumée à ionisation est retiré et géré par un système d'entreposage à long terme. Les restes des détecteurs de fumée ou de monoxyde de carbone sont traités pour récupérer les plastiques et les métaux.

Le réseau de collecte, toujours en expansion,

comprend des organismes sans but lucratif, des détaillants, des administrations locales, des services d'incendie, des dépôts de bouteilles et des entreprises de recyclage privées.

Le succès du programme est notamment attribuable au soutien indéfectible de la communauté locale, en particulier des organisations de prévention des incendies, des distributeurs d'électricité, des institutions publiques et des administrations municipales.

**En 2021, le programme de recyclage des alarmes de la C.-B. a permis de détourner plus de 121 000 avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone des sites d'enfouissement, installés côte à côte cela représente plus de 28 tours du CN!**

# Faits saillants de 2021

---

## Vue d'ensemble



**14** programmes  
**9** provinces  
**4** groupes de produits



**665** obligations environnementales  
remplies au nom des membres

---

## Sites & quantités recyclées



**+2 400** points de dépôt au Canada  
**458** événements de collecte d'une journée

Nous avons recyclé:



**10 600 000**  
litres de peinture



**11 300 000**  
d'ampoules



**121 000**  
détecteurs de fumée

---

## Sensibilisation et promotion



**+99M** impressions des campagnes  
de marketing numérique



**+295M** impressions des  
campagnes télévisées



# Programmes



---

## Le taux de récupération

Le taux de récupération est un indicateur de la performance d'un programme, qui compare la quantité de produits collectés à la quantité de produits vendus.

Le taux de récupération pour les programmes de peinture est basé sur le volume liquide de produits vendus et collectés, sauf en Ontario, qui utilise plutôt le poids total de produits vendus et collectés, incluant le contenant de peinture.

Au Québec, le taux de récupération des lampes compare la quantité de lampes collectées de l'année en cours à la quantité de lampes vendues lors d'une année de référence antérieure.

---

## Arrondi des valeurs

Les volumes de peinture, les unités de lampes et d'alarmes collectés ont été arrondis au millier le plus proche. Les volumes de déchets ménagers dangereux collectés ont été arrondis à la centaine la plus proche.

# Colombie-Britannique peinture, résidus domestiques dangereux

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Toutes les peintures en aérosol
- Pesticides ménagers
- Liquides inflammables et essence

## Collecte

<b>223</b>	Sites de recyclage
<b>16</b>	Événements de collecte
<b>3 022 000 L</b>	Peinture
<b>18 000 L</b>	Pesticides
<b>177 000 L</b>	Liquides inflammables & essence

## Taux de récupération

<b>9 %</b>	Peinture
<b>12,3 %</b>	Pesticides
<b>6,2 %</b>	Liquides inflammables & essence

## Connaissance du programme (2020)

**78 %**

## États financiers (2021)

Revenus **9 545 384 \$**

### Dépenses du programme

*Traitement* 3 704 615

*Collecte* 1 579 819

*Transport* 1 360 287

*Administration* 1 181 457

*Communication* 218 047

Total des dépenses **8 044 225 \$**

Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles **1 501 159 \$**

## Gestion des produits

	Réutilisation	Recyclage	Récupération d'énergie	Incinération	Solidification & enfouissement
Peintures à base d'eau	-	<b>86,4 %</b>	<b>13,6 %</b>	-	-
Peintures à l'huile	-	-	<b>100 %</b>	-	-
Liquides inflammables & essence	-	-	<b>100 %</b>	-	-
Pesticides	-	-	-	<b>100 %</b>	-

# Colombie-Britannique peinture, RDD

Diagramme de gestion des résidus de peinture

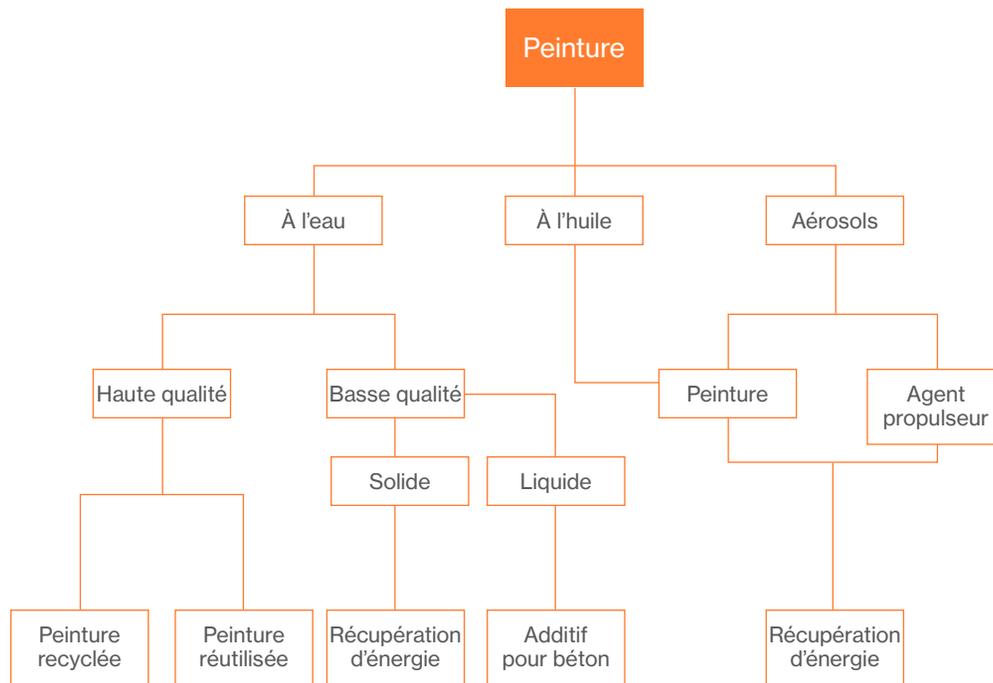
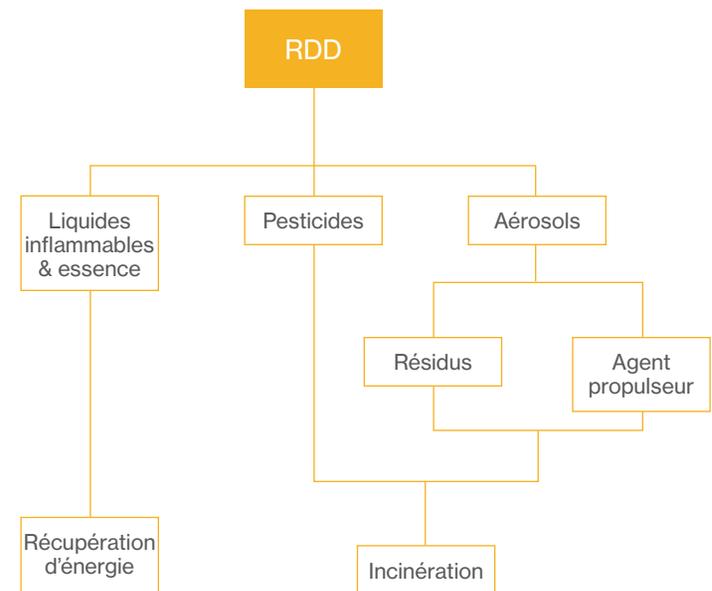


Diagramme de gestion des RDD



# Colombie-Britannique lampes

## Produits acceptés

- Tubes fluorescents, à induction et UV de toutes longueurs et formes
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Diodes Électroluminescentes (DEL)
- Lampes incandescentes
- Lampes à décharge à haute intensité (DHI)
- Lampes halogènes
- Lampes miniatures
- Luminaires et ballasts

## Collecte

<b>454</b>	Sites de recyclage
<b>18</b>	Événements de collecte
<b>7 027 000</b>	Unités de lampes
<b>1 100 T</b>	Tonnes de luminaires
<b>10 700 KG</b>	Kilogrammes de ballasts contenant des BPC

## Connaissance du programme (2020)

**79 %**

## États financiers (2021)

Revenus **5 128 111 \$**

### Dépenses du programme

*Traitement* 3 480 797

*Collecte* 656 801

*Transport* 260 116

*Administration* 504 764

*Communication* 201 312

Total des dépenses **5 103 790 \$**

Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles **24 321 \$**



# Colombie-Britannique lampes

Diagramme de gestion des produits d'éclairage

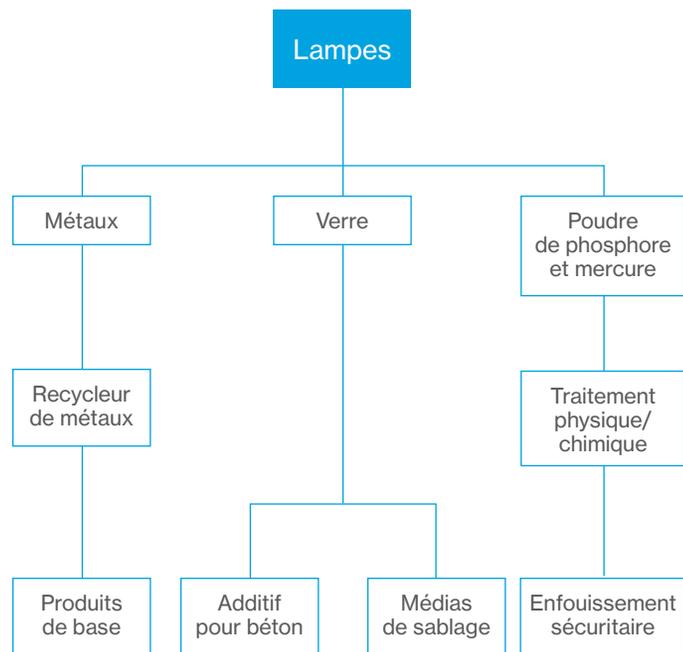
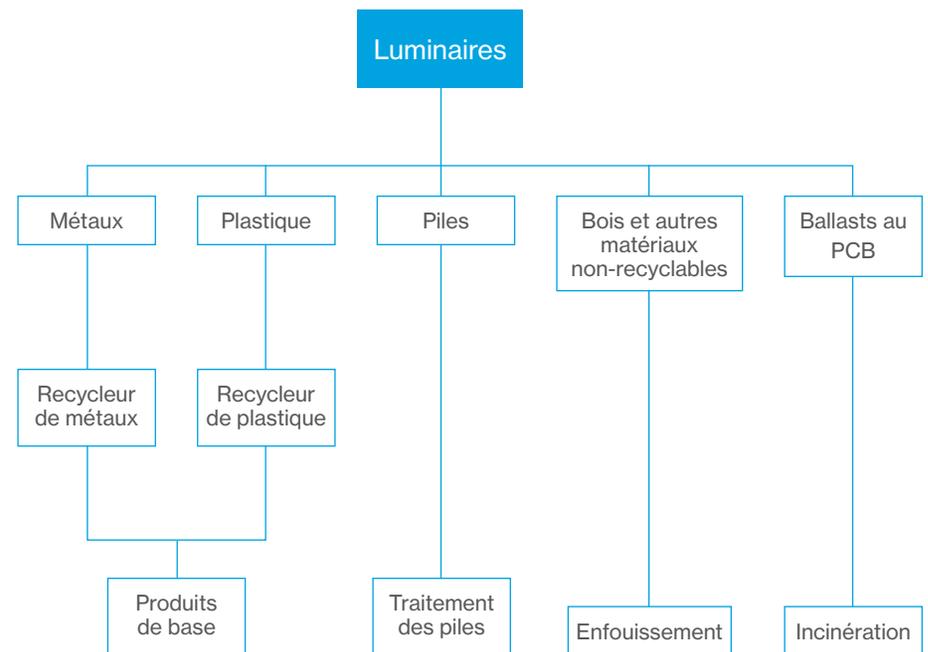


Diagramme de gestion des luminaires



# Colombie-Britannique alarmes

## Produits acceptés

- Les détecteurs de fumée destinés aux particuliers tel que définis dans la norme CAN/ULC-S531
- Les détecteurs de monoxyde de carbone (CO) destinés aux particuliers tel que définis dans la norme CAN/CSA 6,19
- Détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone combinés

## Collecte

<b>218</b>	Sites de recyclage
<b>17</b>	Événements de collecte
<b>120 980</b>	Unités d'alarmes

## Diagramme de gestion des détecteurs de fumée

	Recyclage	Entreposage long terme
Métaux	100 %	-
Plastique	100 %	-
Cellules radioactives	-	100 %

## Connaissance du programme (2020)

**52 %**

## États financiers (2021)

Revenus **736 290 \$**

### Dépenses du programme

Traitement 327 556

Collecte 68 367

Transport 48 313

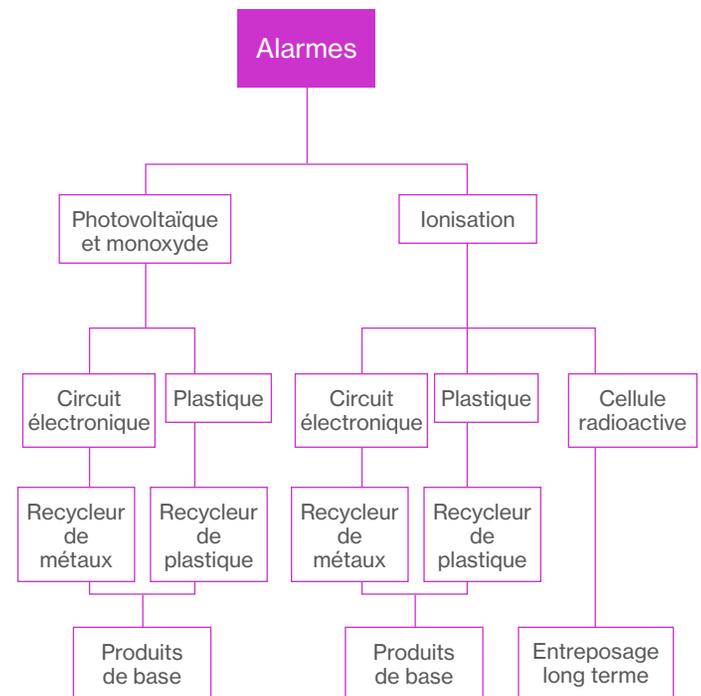
Administration 45 723

Communication 67 930

Total des dépenses **557 889 \$**

Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles **178 401 \$**

## Diagramme de gestion des détecteurs de fumée



# Saskatchewan peinture

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Toutes les peintures en aérosol

## Collecte

<b>88</b>	Sites de recyclage
<b>40</b>	Événements de collecte
<b>376 000 L</b>	Peinture

## Taux de récupération

**6,7 %**

## Gestion des produits

-	Réutilisation
<b>66,5 %</b>	Recyclage
<b>30,9 %</b>	Récupération
<b>0,3 %</b>	Incineration
<b>2,3 %</b>	Solidification et enfouissement

## Connaissance du programme (2021)

**81 %**

## États financiers (2021)

Revenus **1 251 109 \$**

### Dépenses du programme

Traitement 505 280

Collecte, Transport 298 372

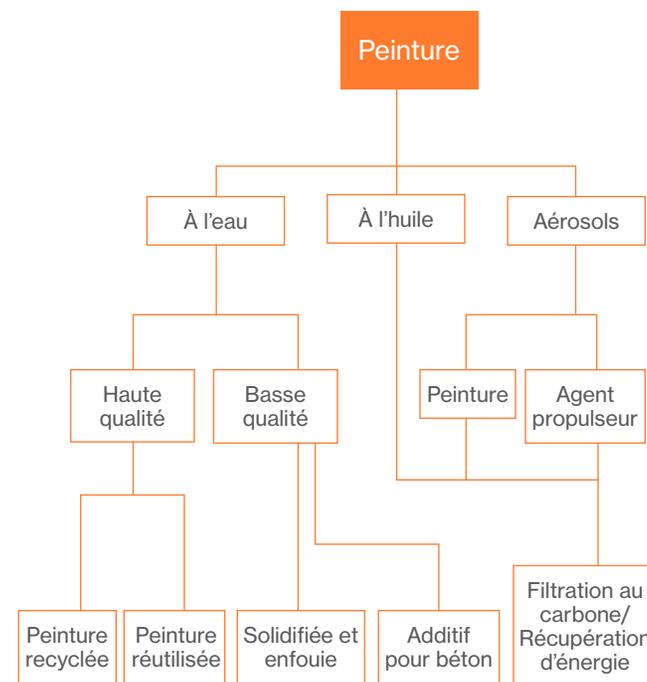
Administration 55 207

Communication 33 490

Total des dépenses **892 349 \$**

Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles **358 760 \$**

## Diagramme de gestion des résidus de peinture



# Saskatchewan résidus domestiques dangereux



## Produits acceptés

- Liquides inflammables
- Pesticides ménagers
- Produits corrosifs
- Produits toxiques
- Produits physiquement dangereux

## Collecte

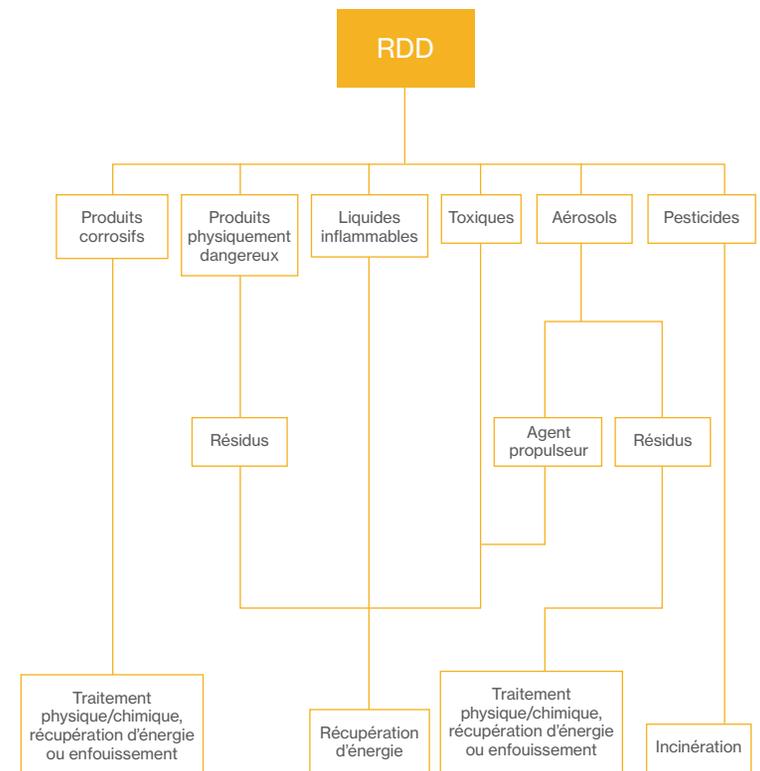
-	Sites de recyclage*
<b>37</b>	Événements de collecte
<b>2 519 L</b>	Produits toxiques & pesticides
<b>2 537 L</b>	Produits corrosifs
<b>6 788 L</b>	Liquides inflammables & essence
<b>4 728</b>	Produits physiquement dangereux

Note: \*Actuellement, le programme collecte essentiellement via des événements de collecte puisque le réseau de points de dépôts est en cours de développement.

## États financiers (2021)

Revenus	<b>216 571 \$</b>
Dépenses du programme	
Collecte	165 530
Transport	17 641
Administration	1 124
<b>Total des dépenses</b>	<b>184 295 \$</b>
<b>Déficit des revenus par rapport aux dépenses annuelles</b>	<b>32 277 \$</b>

## Diagramme de gestion des RDD



# Manitoba peinture, résidus domestiques dangereux, lampes

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Toutes les peintures en aérosol
- Produits corrosifs
- Produits toxiques
- Produits physiquement dangereux
- Pesticides ménagers
- Tubes fluorescents et ampoules fluocompactes

## Collecte

<b>123</b>	Sites de recyclage
<b>8</b>	Événements de collecte
<b>299 000 L</b>	Peinture
<b>13 000 L</b>	Produits toxiques & pesticides
<b>8 000 L</b>	Produits corrosifs
<b>86 000 L</b>	Liquides inflammables & essence
<b>24 000</b>	Produits physiquement dangereux
<b>308 201</b>	Unités de lampes

## Taux de récupération

<b>4,6 %</b>	Peinture
<b>7,0 %</b>	Produits toxiques
<b>5,5 %</b>	Produits corrosifs
<b>14,7 %</b>	Liquides inflammables & essence
<b>10,7 %</b>	Unités de produits physiquement dangereux

## Connaissance du programme (2021)

<b>72 %</b>	Peinture
<b>74 %</b>	RDD
<b>67 %</b>	Lampes

## États financiers (2021)

Revenus	<b>1 890 539 \$</b>
Dépenses du programme	
<i>Traitement</i>	850 770
<i>Collecte</i>	466 978
<i>Transport</i>	393 018
<i>Administration</i>	229 471
<i>Communication</i>	99 137
Total des dépenses	<b>2 039 374 \$</b>
Déficit des revenus par rapport aux dépenses annuelles	<b>(148 835 \$)</b>

# Manitoba peinture, RDD, lampes

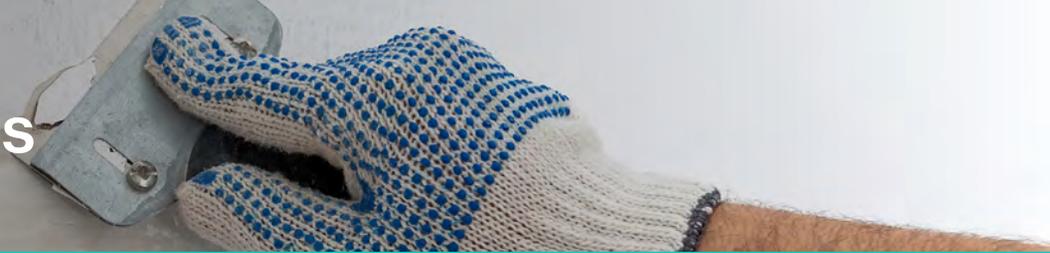


Diagramme de gestion des résidus de peinture

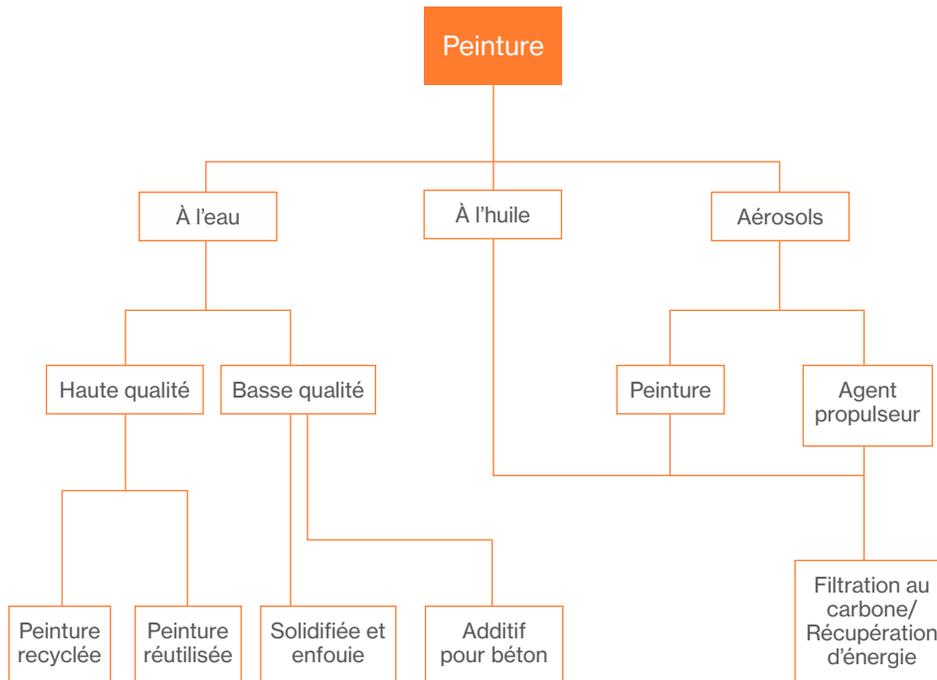
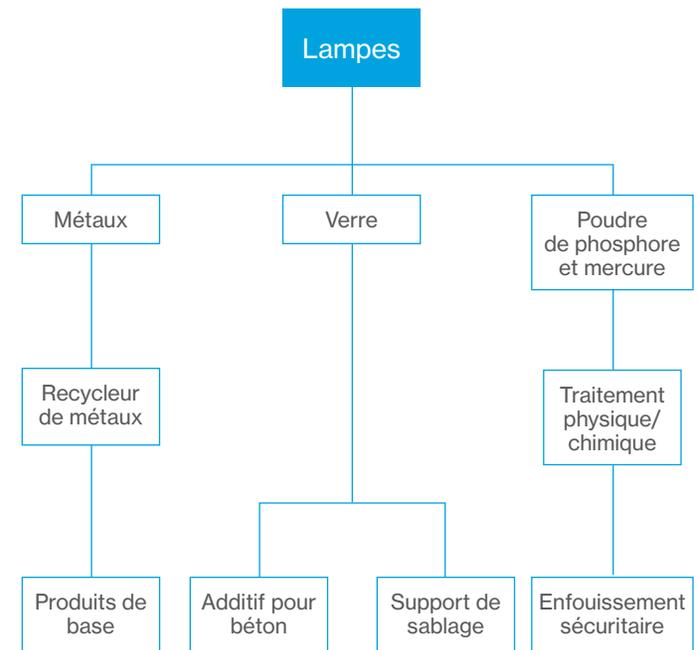
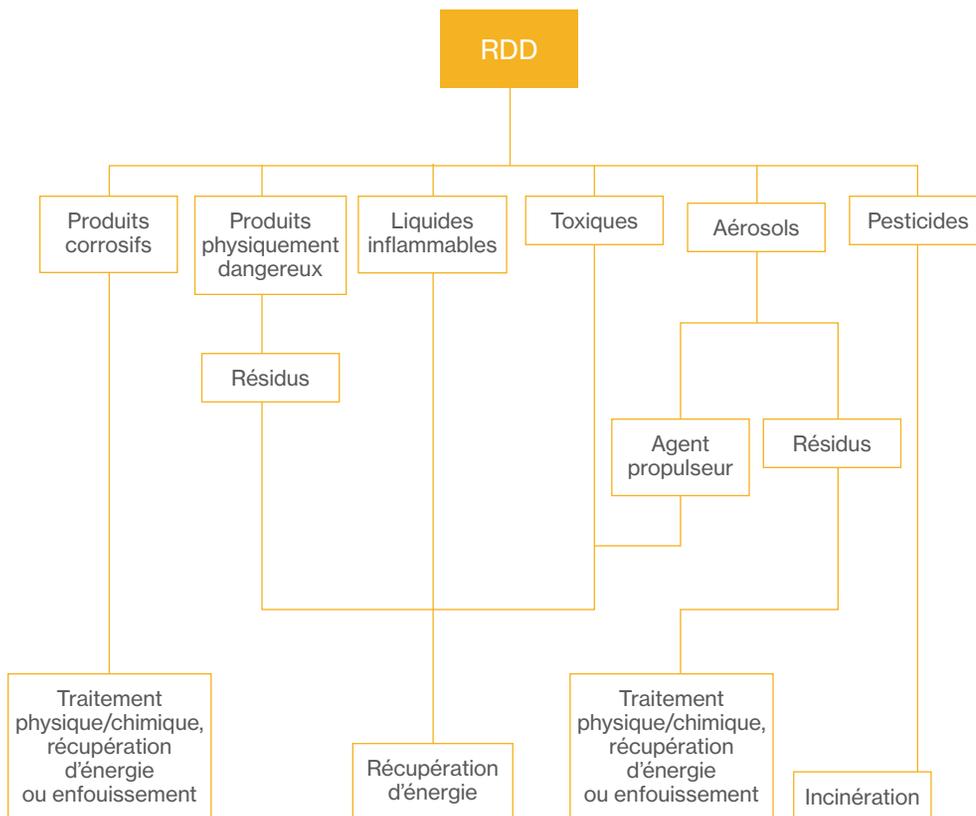


Diagramme de gestion des produits d'éclairage



# Manitoba peinture, RDD, lampes

## Diagramme de gestion des RDD



# Ontario peinture

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Toutes les peintures en aérosol

## Collecte

<b>423</b>	Sites de recyclage
<b>98</b>	Événements de collecte
<b>5 227 T</b>	Peinture

## Taux de récupération

**9,4 %**

## États financiers (2021)\*

Revenus **17 415 930 \$**

### Dépenses du programme

<i>Traitement</i>	5 865 720
<i>Collecte</i>	5 970 554
<i>Transport</i>	1 957 878
<i>Administration</i>	1 574 277
<i>Communication</i>	21 021
<i>Réglementation</i>	141 653

Total des dépenses **15 531 104 \$**

Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles **1 884 826 \$**

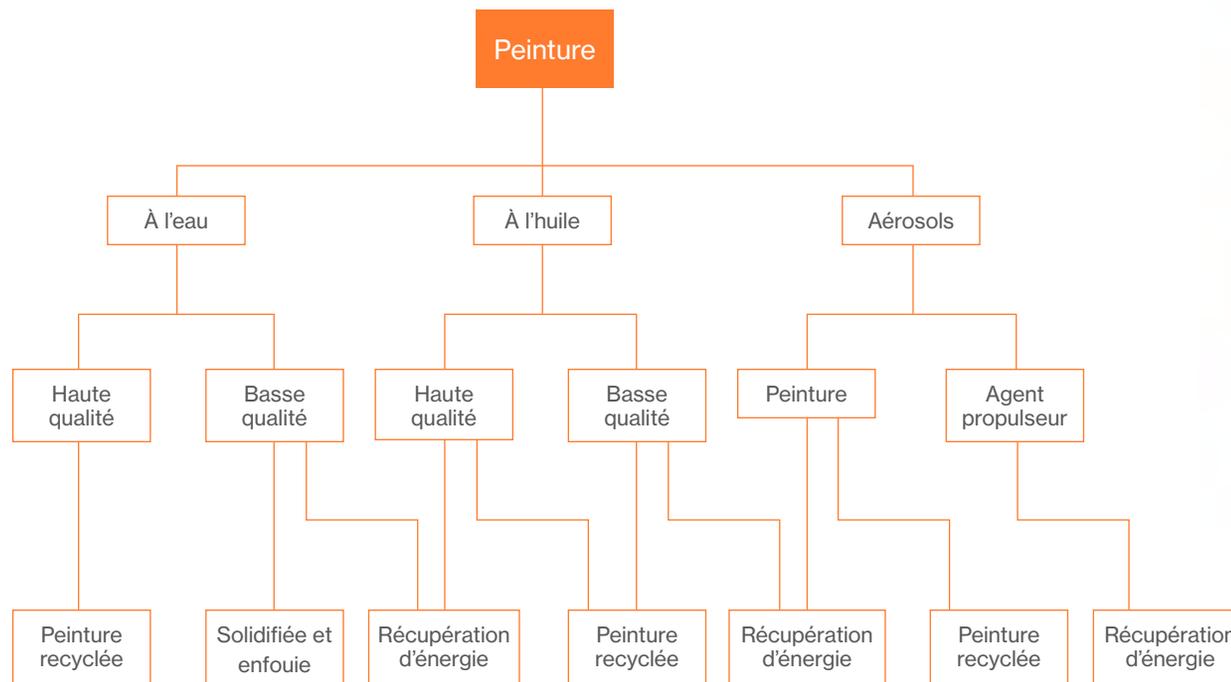
*\*Les états financiers incluent les dépenses des programmes suivants : peinture, pesticides, solvants et engrais, récipients pressurisés non rechargeables et récipients pressurisés rechargeables au propane.*

## Gestion des produits

	Réutilisation	Recyclage	Récupération d'énergie	Solidification et enfouissement
Peintures à base d'eau	<b>0,4 %</b>	<b>66 %</b>	<b>18,6 %</b>	<b>15 %</b>
Peintures à l'huile	-	<b>94 %</b>	<b>6 %</b>	-
Aérosols	-	<b>22 %</b>	<b>78 %</b>	-

# Ontario peinture

Diagramme de gestion des résidus de peinture



# Ontario pesticides, solvants, fertilisants

## Produits acceptés

- Pesticides ménagers
- Solvants - liquides qui diluent ou dissolvent une substance compatible
- Fertilisants - correspond aux produits emballés réglementés en vertu de la Loi sur les engrais [Canada]

## Collecte

- 99** Sites de recyclage
- 98** Événements de collecte
- 27 T** Pesticides
- 160 T** Solvants
- 5 T** Fertilisants

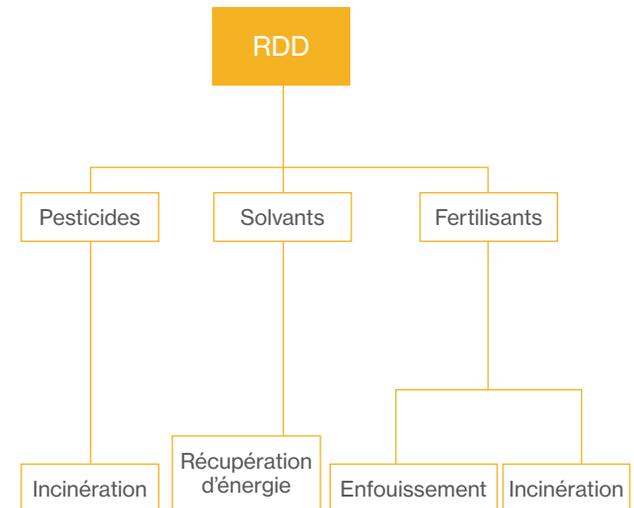
## Taux de récupération

- 4 %** Solvants
- 28 %** Pesticides
- 1 %** Fertilisants

## Gestion des produits

	Recyclage	Récupération d'énergie	Incinération	Enfouissement
Pesticides	-	-	94 %	6 %
Solvants	1 %	99 %	-	-
Fertilisants	-	-	30 %	70 %

## Diagramme de gestion des PSF



# Québec RecycFluo

## Produits acceptés

- Toute lampe contenant du mercure
- Tubes fluorescents, à induction et UV de toutes longueurs et formes
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Lampes à décharge à haute intensité (DHI)

## Collecte

<b>888</b>	Sites de recyclage
<b>57</b>	Événements de collecte
<b>3 840 611</b>	Unités de lampes

## Taux de récupération

<b>59 %</b>	Tubes fluorescents
<b>40 %</b>	DHIs
<b>9 %</b>	LFCs

## États financiers (2021)

Revenus **2 594 207 \$**

### Dépenses du programme

Traitement 1 632 682

Collecte 422 234

Transport 848 184

Administration 462 344

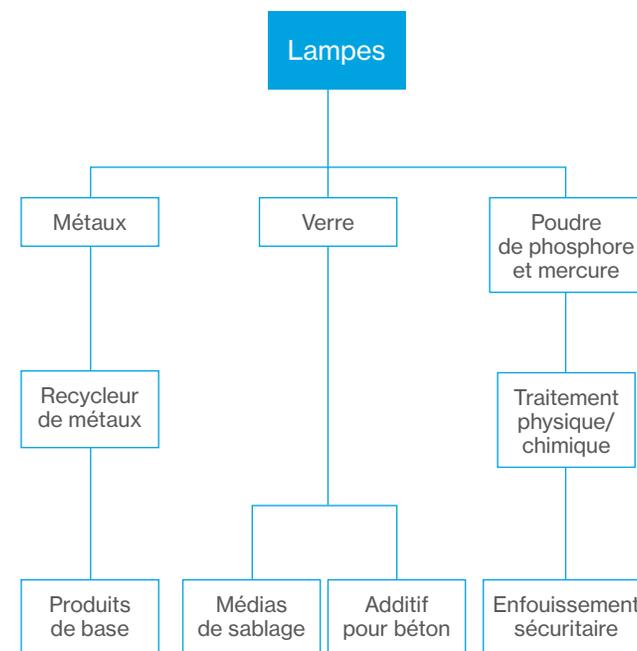
Communication 185 524

Réglementation 410 698

Total des dépenses **3 961 666 \$**

Déficit des revenus par rapport aux dépenses annuelles **(1 367 459 \$)**

## Diagramme de gestion des produits d'éclairage



# Île-du-Prince-Édouard peinture

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Toutes les peintures en aérosol

## Collecte

**6** Sites de recyclage  
**81 292 L** Peinture

## Gestion des produits

- Peinture réutilisée  
**80,8 %** Recyclage  
**3,9 %** Récupération d'énergie  
 - Incinération  
**15,3 %** Solidification et enfouissement

## Connaissance du programme (2021)

**7,1 %**

## États financiers (2021)

Revenus **513 500 \$**

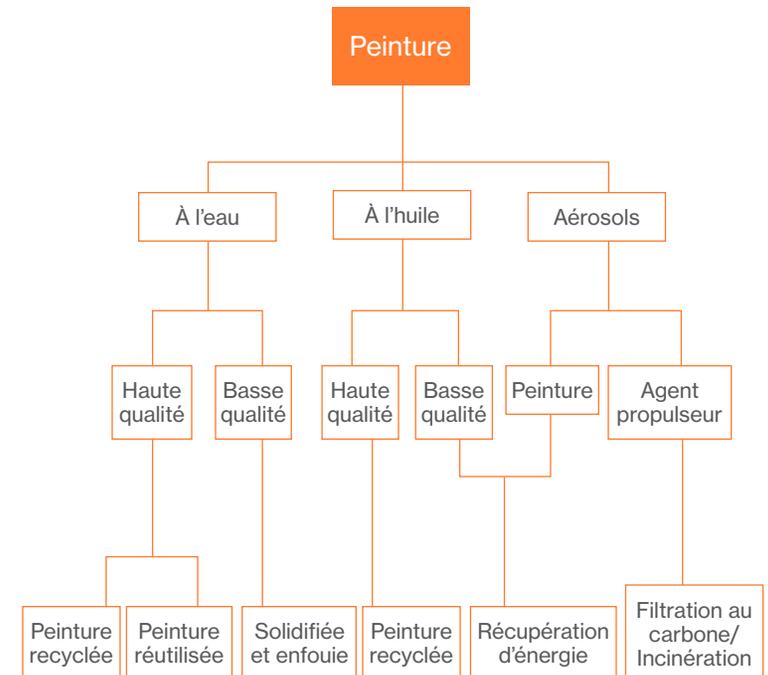
### Dépenses du programme

<i>Traitement</i>	231 969
<i>Collecte</i>	38 624
<i>Transport</i>	77 589
<i>Administration</i>	30 209
<i>Communication</i>	10 052
<i>Réglementation</i>	1 942

Total des dépenses **390 384 \$**

Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles **123 116 \$**

## Diagramme de gestion des résidus de peinture



# Île-du-Prince-Édouard lampes

## Produits acceptés

- Toutes les tubes fluorescents, à induction et UV
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Diodes Électroluminescentes (DEL)
- Lampes incandescentes
- Lampes à décharge à haute intensité (DHI)
- Lampes halogènes
- Lampes miniatures

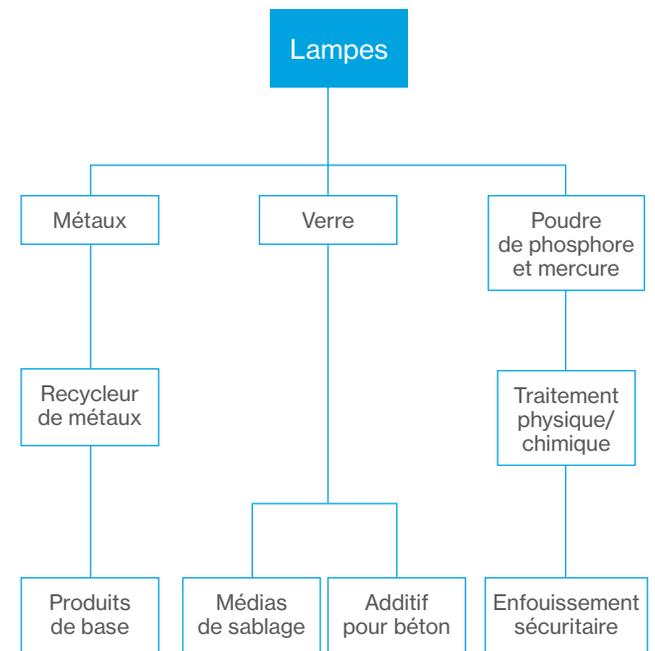
## Collecte

**7** Sites de recyclage  
**126 289** Unités de lampes

## États financiers (2021)

Revenus	<b>74 528 \$</b>
Dépenses du programme	
<i>Traitement</i>	37 977
<i>Collecte</i>	14 154
<i>Transport</i>	17 967
<i>Administration</i>	4 547
<i>Communication</i>	2 375
<i>Réglementation</i>	-1 250
Total des dépenses	<b>75 770 \$</b>
Déficit des revenus par rapport aux dépenses annuelles	<b>(1 242 \$)</b>

## Diagramme de gestion des produits d'éclairage



# Nouveau-Brunswick peinture

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Toutes les peintures en aérosol

## Collecte

<b>62</b>	Sites de recyclage
<b>49</b>	Événements de collecte
<b>321 020 L</b>	Peinture

## Gestion des produits

<b>0,4 %</b>	Réutilisation
<b>74,8 %</b>	Recyclage
<b>3,3%</b>	Récupération d'énergie
-	Incinération
<b>21,6 %</b>	Solidification et enfouissement

## Taux de récupération

**6 %**

## Connaissance du programme (2019)

**79 %**

## États financiers (2021)

Revenus **1 354 511 \$**

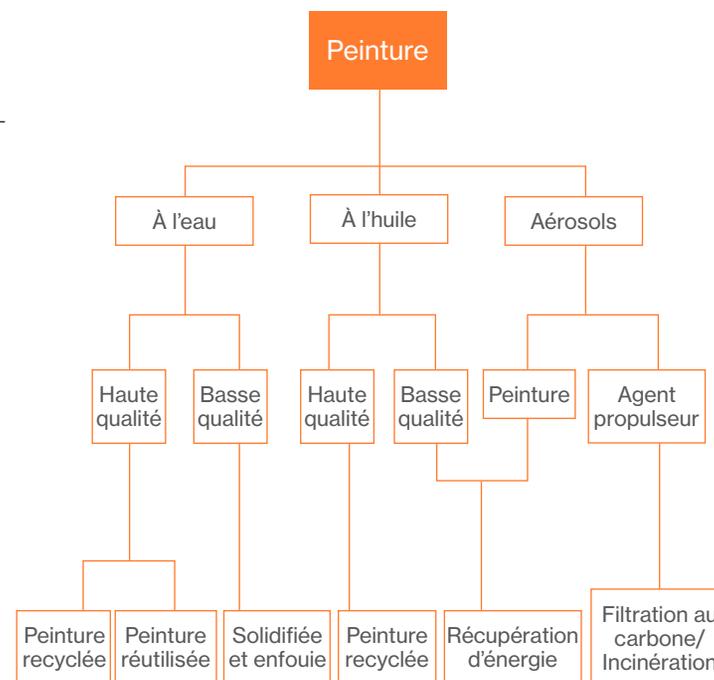
### Dépenses du programme

<i>Traitement</i>	667 218
<i>Collecte</i>	134 334
<i>Transport</i>	191 759
<i>Administration</i>	136 997
<i>Communication</i>	46 596
<i>Réglementation</i>	81 450

Total des dépenses **1 258 354 \$**

Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles **96 157 \$**

## Diagramme de gestion des résidus de peinture



# Nouvelle-Écosse peinture

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Toutes les peintures en aérosol

## Collecte

**94** Sites de recyclage  
**452 565 L** Peinture

## Gestion des produits

**0,2 %** Réutilisation  
**75,6 %** Recyclage  
**4,7 %** Récupération  
**-** Incinération  
**19,5 %** Solidification et enfouissement

## Taux de récupération

**6,9 %**

## Connaissance du programme (2021)

**84 %**

## États financiers (2021)

Revenus **1 627 559 \$**

### Dépenses du programme

Traitement 974 854

Collecte 202 702

Transport 142 561

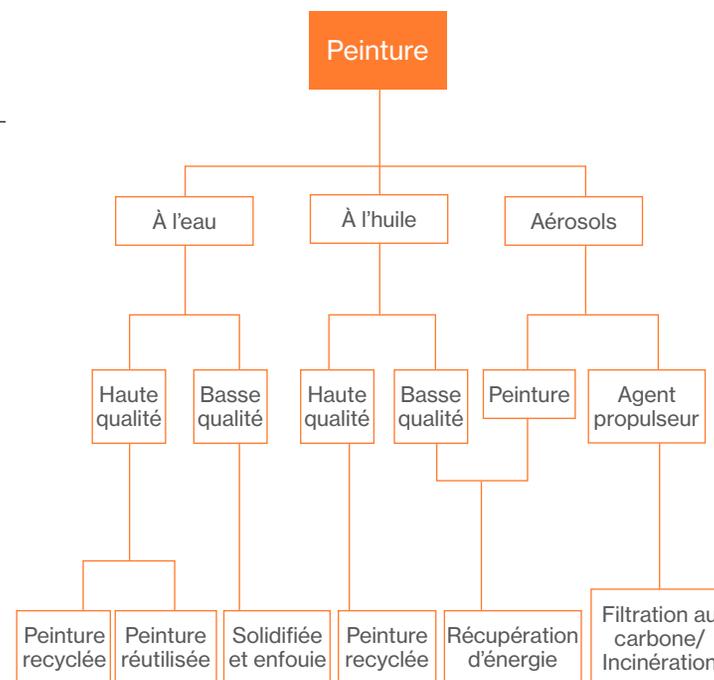
Administration 189 159

Communication 32 196

Total des dépenses **1 541 472 \$**

Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles **86 087 \$**

## Diagramme de gestion des résidus de peinture



# Terre-Neuve-et-Labrador peinture

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Toutes les peintures en aérosol

## Collecte

<b>53</b>	Sites de recyclage
<b>24</b>	Événements de collecte
<b>143 896 L</b>	Peinture

## Gestion des produits

<b>1,2 %</b>	Réutilisation
<b>72,3 %</b>	Recyclage
<b>2,6 %</b>	Récupération d'énergie
-	Incinération
<b>24 %</b>	Solidification et enfouissement

## Taux de récupération

**3,7 %**

## États financiers (2021)

Revenus **761 240 \$**

### Dépenses du programme

Traitement	468 685
Collecte	95 794
Transport	260 265
Administration	88 154
Communication	64 897
Réglementation	31 063

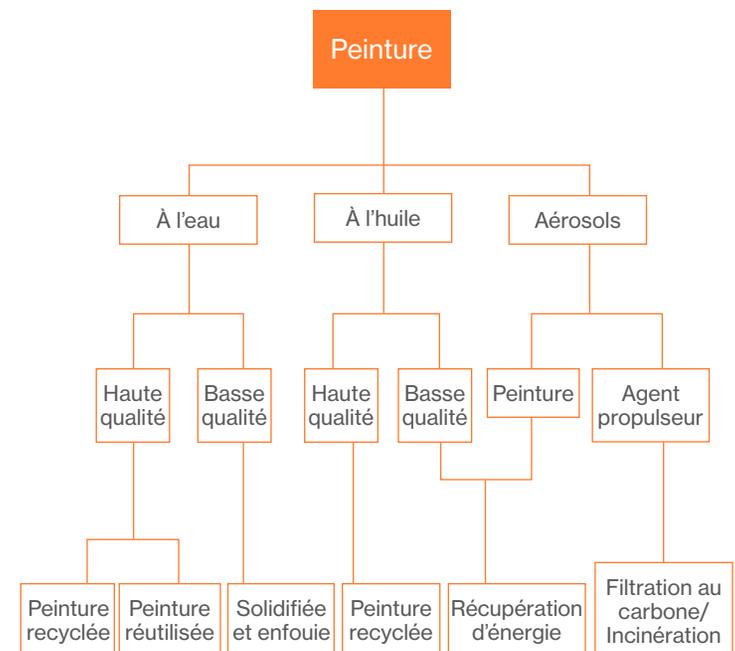
Total des dépenses **1 008 858 \$**

Déficit des revenus par rapport aux dépenses annuelles **(247 618 \$)**

## Connaissance du programme (2021)

**74 %**

## Diagramme de gestion des résidus de peinture



**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE  
DES PRODUITS DU CANADA**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2021**

## **ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**

### **États financiers**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

### **Table des matières**

---

Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	4
État de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8 - 21

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---

Aux membres de  
l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada,

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

---

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite**

---

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu certaines sections des différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les différents rapports annuels seront mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lecture de ces rapports annuels nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces rapports, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Rolfe Benson LLP*

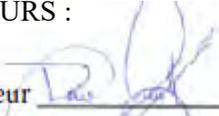
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada  
21 avril 2022

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État de la situation financière**  
**31 décembre 2021**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 602 678 \$	12 841 414 \$
Dépôts à terme (note 5 (a))	-	11 000 000
Encaisse affectée (note 3)	765 500	2 381 724
Débiteurs	2 952 024	3 675 865
Frais payés d'avance et dépôts	209 449	1 932 445
	16 529 651	31 831 448
<b>Prêts subventions (note 4)</b>	372 394	338 885
<b>Dépôts à terme (note 5 (b))</b>	20 716 359	14 919 661
<b>Réserve – à la valeur du marché (note 6)</b>	19 522 764	17 097 440
<b>Placements - à la valeur du marché</b>	5 622 900	-
<b>Immobilisations corporelles (note 7)</b>	15 328 142	8 719 010
<b>Actifs incorporels (note 8)</b>	50 000	60 248
	78 142 210 \$	72 966 692 \$
<b>Passif</b>		
<b>Court terme</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9)	7 220 954 \$	5 883 501 \$
Sommes à payer relatives à la réduction des frais en Ontario (note 12)	-	1 616 224
	7 220 954	7 499 725
<b>Engagements (note 11)</b>		
<b>Éventualités (note 10)</b>		
<b>Avoir des membres</b>		
<b>Non affectés</b>	35 254 850 \$	38 824 769 \$
<b>Investis en immobilisations corporelles et incorporelles</b>	15 378 142	8 779 258
<b>Réserve – affectation interne (note 6)</b>	19 522 764	17 097 440
<b>Réserve relative à la réduction des frais en Ontario (note 10 (b))</b>	765 500	765 500
	70 921 256	65 466 967
	78 142 210 \$	72 966 692 \$

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :

 Administrateur
  Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État de l'actif net**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

	Non affecté	Investi en Immobilisations corporelles et incorporelles	Réserve Affectation interne	Réserve relative à la réduction des frais en Ontario	Total 2021	Total 2020
<b>Actif net – au début de l'exercice</b>	38 824 769 \$	8 779 258 \$	17 097 440 \$	765 500	<b>65 466 967 \$</b>	57 043 785 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	6 035 869	(581 580)	-	-	<b>5 454 289</b>	8 423 182
Transfert des montants investis en immobilisations corporelles et incorporelles	(7 180 464)	7 180 464	-	-	-	-
Transfert de la réserve	(2 425 324)	-	2 425 324	-	-	-
<b>Actif net – à la fin de l'exercice</b>	<b>35 254 850 \$</b>	<b>15 378 142 \$</b>	<b>19 522 764 \$</b>	<b>765 500 \$</b>	<b>70 921 256 \$</b>	65 466 967 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État des résultats**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Produits</b>	<b>44 205 764 \$</b>	<b>45 552 306 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Opérations	38 153 394	35 445 685
Générales et d'administration	3 463 899	3 388 802
Communication générale	93 923	99 648
	<b>41 711 216</b>	<b>38 934 135</b>
<b>Excédent des produits sur les charges d'exploitation</b>	<b>2 494 548</b>	<b>6 618 171</b>
<b>Autres produits</b>		
Revenus de placements	2 471 957	808 097
Revenus d'intérêts	347 411	602 754
Gains non réalisés sur les placements	128 533	390 934
Gain sur la vente de titres négociables	11 840	2 226
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	-	1 000
	<b>2 959 741</b>	<b>1 805 011</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>5 454 289 \$</b>	<b>8 423 182 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Trésorerie provenant de (utilisée pour) :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	5 454 289 \$	8 423 182 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement de la valeur marchande de la réserve	(128 533)	(390 934)
Amortissement	581 580	484 922
Prêts graciés	56 401	56 880
Gain sur la vente de titres négociables	(11 840)	(2 226)
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	-	(1 000)
	5 951 897	8 570 824
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	723 841	(560 391)
Frais payés d'avance et dépôts	1 722 996	(26 154)
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 337 453	874 598
Sommes à payer relatives à la réduction des frais en l'Ontario	(1 616 224)	1 616 224
	8 119 963	10 475 101
<b>Activités d'investissement</b>		
Réalisation (achat) de dépôts à terme	5 203 302	(11 373 781)
Transfert à la réserve	(1 969 340)	(808 097)
Acquisition d'immobilisations corporelles – nette	(7 180 464)	(215 760)
Acquisition de placements	(5 938 511)	-
	(9 885 013)	(12 397 638)
<b>Activités de financement</b>		
Émission de prêts-subventions	(89 910)	-
	(89 910)	-
<b>Diminution nette de trésorerie et d'équivalent de trésorerie</b>	<b>(1 854 960)</b>	<b>(1 922 537)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début de l'exercice</b>	<b>15 223 138</b>	<b>17 145 675</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin de l'exercice</b>	<b>13 368 178 \$</b>	<b>15 223 138 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent:</b>		
Encaisse	12 602 678 \$	2 318 718 \$
Compte épargne	-	10 522 696
Encaisse affectée	765 500	2 381 724
	13 368 178 \$	15 223 138 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

---

**1. Constitution de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada**

Le 7 mai 2001, l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association ») a été incorporée selon la Loi sur les corporations canadiennes. La nouvelle entité était le résultat de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables. Le 7 janvier 2015, la société a demandé une prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a changé son nom pour l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a pour objet le développement, l'implantation et l'opération de programmes de gestion au Canada ou ailleurs. Les programmes de gestion de produits sont financés par l'industrie et gèrent des programmes qui fournissent un système de collecte aux consommateurs pour des produits dont ils ne veulent plus. Le programme prend alors la responsabilité du recyclage et l'élimination appropriée des déchets. Les produits acceptés par les programmes gérés par l'Association comprennent la peinture, les pesticides, les liquides inflammables et autres produits ménagers dangereux, les produits d'éclairages et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. L'association gère des programmes pour une partie ou tous ces produits en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables**

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs charges à payer.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent des placements et de la réserve qui est composées de divers placements dans des fonds communs.

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortit selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Bâtiment	25 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement d'entrepôt	2, 3 et 5 ans

(d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'Association amortit ses actifs incorporels à durée de vie limitée selon la méthode linéaire de sorte qu'ils soient amortis sur leur durée de vie utile. Le taux d'amortissement annuel est le suivant :

Progiciel de gestion intégrée (ERP)	5 ans
-------------------------------------	-------

Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

(e) Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus aux services fournis par l'Association sa valeur comptable est dévaluée à sa valeur résiduelle. La direction a déterminé qu'aucune dévaluation n'était nécessaire au cours de l'exercice.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(f) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé dans l'accord entre l'Association et ses membres et qui correspond à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

Les membres sont tenus de remettre les frais de gestion environnementale (FGE) pour tous les produits vendus à compter de la date de démarrage du programme ou de la date à laquelle le membre a entrepris la vente de produits visés. Si, pour une quelconque raison, un membre omet de déclarer et de verser les FGE associés aux produits vendus, l'Association comptabilisera ces frais comme revenus lorsque ces montants pourront être déterminés par l'Association.

Les produits de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

(g) Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges ainsi que la divulgation des éventualités à la date de l'état de la situation financière. Les soldes et les divulgations sujettes à des estimations importantes inclus dans les états financiers comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges à payer, les revenus constatés pour les frais de récupération à recevoir et les engagements pour des produits en mains non traités. La direction est d'avis que les estimations utilisées dans la préparation des états financiers sont prudentes et raisonnables; par contre, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(h) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

**3. Encaisse affectée**

L'encaisse affectée se compose des montants suivants :

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Campagne de réduction des frais en Ontario (note 12)	- \$	1 616 224 \$
Réserve de réduction des frais en Ontario (note 10 (b))	<b>765 500</b>	765 500
	<b>765 500 \$</b>	<b>2 381 724 \$</b>

**4. Prêts subventions**

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds sous la forme de prêts subvention à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 11 (b)). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % ou 20 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des d'opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt annuel de 8 %.

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Solde au début de l'exercice	<b>338 885 \$</b>	395 765 \$
Fonds avancés au cours de l'exercice	<b>89 910</b>	
Prêts graciés au cours de l'exercice	<b>(56 401)</b>	(56 880)
Solde - à la fin de l'exercice	<b>372 394 \$</b>	<b>338 885 \$</b>

**5. Dépôts à terme**

(a) Court terme

Au 31 décembre 2020, l'Association détenait des dépôts à terme de Néant \$ (2020 - 11 000 000 \$).

(b) Long terme

Au 31 décembre 2021, l'Association détenait des dépôts à terme d'un montant total de 20 716 359 \$ (2020 - 14 919 661 \$), dont les dates d'échéance s'échelonnent du 18 juillet 2024 au 6 décembre 2024 et qui portent intérêts au taux de 1 % à 1,5 % par an, et qui ont été classés comme actifs à long terme.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

**6. Réserve**

Le fonds de réserve a été établi pour (1) répondre aux risques de responsabilité liés à des dommages à l'environnement et aux risques de responsabilité des dirigeants et administrateurs jusqu'à des niveaux préétablis conjointement avec le programme global d'assurance et (2) pour financer de temps à autre les opérations courantes et les divers projets de l'Association. Le montant établi est une affectation interne et les dépenses de la réserve sont à la discrétion du conseil d'administration. Les transferts du fonds de réserve résultent de résolutions acceptées par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice, les transferts au fonds de réserve se sont limités aux revenus gagnés sur les placements inclus dans ce fonds.

Les actifs dans le fonds de réserve se composent d'encaisse et de placements à revenu fixe et des titres de participation et sont gérés de façon indépendante. Tous les produits gagnés sur ces placements sont initialement constatés au fonds non affecté et sont subséquemment transférés au fonds de réserve. Au cours de l'exercice, 2 425 324 \$ ont été transférés du fonds non affecté au fonds de réserve, qui se compose d'un gain non réalisé de 444 144 \$ au 31 décembre 2021, de revenus et de gains sur réalisations de placements de 1 981 180 \$. Au cours de l'exercice précédente, 1 201 257 \$ ont été transférés du fonds de réserve au fonds non affecté, ce qui correspondait à un gain non réalisé de 390 934 \$ au 31 décembre 2020 et à des revenus et gains sur réalisation de 810 323 \$.

**7. Immobilisations corporelles**

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Net	2020 Net
Terrain	7 659 119 \$	-	7 659 119 \$	3 403 983 \$
Bâtiment	8 168 644	1 231 245	6 937 399	4 964 167
Équipement	3 052 230	2 320 606	731 624	350 860
Équipements de bureau	5 551	5 551	-	-
	<b>18 885 544 \$</b>	<b>3 557 402 \$</b>	<b>15 328 142 \$</b>	<b>8 719 010 \$</b>

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

**7. Immobilisations corporelles (suite)**

Au cours de l'exercice, l'association a acquis un bâtiment et une parcelle de terrain associée, respectivement pour 2 268 354 \$ et 4 255 136 \$. L'immeuble sera utilisé comme nouveaux bureaux.

Les terrains et les bâtiments sont constitués de deux propriétés dont la propriété légale est détenue par des sociétés en fidéicommiss. L'Association a la propriété effective des propriétés.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 571 332 \$ (2020 – 431 701 \$) d'amortissement.

**8. Actifs incorporels**

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Net	2020 Net
Progiciel de gestion intégrée (ERP)	754 986 \$	754 986 \$	-	10 248 \$
Programme Québec RecycFluo	50 000	-	50 000	50 000
	<b>804 896 \$</b>	<b>754 986 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>60 248 \$</b>

Au cours de l'exercice 2021, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme RecycFluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2021.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 10 248 \$ (2020 – 53 221 \$) d'amortissement.

**9. Comptes fournisseurs et charges à payer**

	2021	2020
Comptes fournisseurs et charges à payer	7 046 760 \$	5 572 835 \$
Remises gouvernementales	174 194	310 666
	<b>7 220 954 \$</b>	<b>5 883 501 \$</b>

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

---

**10. Éventualités**

- a) À compter de l'exercice 2020, conformément au Règlement relatif au recyclage et à la valorisation des produits par les entreprises tel que modifié le 4 novembre 2019, l'Association est tenue de calculer et de comptabiliser certaines pénalités si les objectifs de collecte de produits définis par le Règlement ne sont pas atteints. Les charges à payer comprennent des pénalités réévaluées de 810 354 (2020 - 402 091\$), du fait que le programme n'a pas atteint certains objectifs de collecte de produits au cours de l'exercice. Ces pénalités sont payables au Fonds vert du Québec cinq ans après l'année où elles ont été encourues et peuvent être compensées au cours des cinq années suivantes si le programme dépasse les objectifs de collecte. L'estimation des pénalités encourues au cours de chaque exercice financier est la suivante

2020	402 091 \$
2021	408 263 \$
	<u>810 354 \$</u>

- b) Conformément à l'addenda de transfert de fonds excédentaires (note 12), l'Association a établi un fonds de réserve affecté de 765 500 \$ (2020 – 765 500 \$) à même les actifs existants de l'Association, excluant les fonds excédentaires reçus dans le cadre de la campagne de réduction des frais. Le fonds de réserve affecté a été attribué aux catégories de produits de programmes suivants :

Peinture et revêtements	673 700 \$
Pesticides	15 000
Solvants	61 700
Engrais	15 100
	<u>765 500 \$</u>

Le but du fonds de réserve affecté est de couvrir certaines dépenses qui pourraient être facturées par Stewardship Ontario si la transition du programme DMDS vers la responsabilité individuelle des producteurs devait se faire à une date ultérieure au 30 septembre 2021. Dans le cas où le financement du fonds de réserve affecté est insuffisant pour couvrir les dépenses pendant le retard de transition, l'Association est tenue de financer toute dépense excédant le fonds de réserve affecté à même ses propres actifs. À la date du rapport de l'auditeur indépendant, alors que la transition du programme DMDS est en cours, il est impossible de déterminer si l'Association devra financer des dépenses, que ce soit jusqu'au montant du fonds de réserve affecté ou au-delà de celui-ci.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

---

**11. Engagements**

(a) L'Association a un bail pour les bureaux du Québec qui vient à échéance le 31 mai 2024.

L'Association a un bail pour les bureaux de l'Ontario qui vient à échéance le 29 février 2024.

Les versements annuels pour les locaux occupés par l'Association et pour d'autres contrats de location-exploitation sont les suivants :

2022	105 541 \$
2023	106 198
2024	<u>30 909</u>
	<u>242 648 \$</u>

(b) Ces dernières années, le conseil d'administration de l'Association a approuvé la mise à disposition de fonds pouvant atteindre 2 235 000 \$ afin d'être utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2021, 653 242 \$ de prêts ont été déboursés de la réserve de fonds disponibles (note 4) et 280 848 \$ prêts ont été annulés.

(c) Au cours de l'année, le conseil d'administration de l'Association a adopté une résolution visant à mettre à la disposition des sites de collecte participant au programme de gestion des résidus domestiques dangereux de la Saskatchewan des fonds d'investissement pouvant atteindre 1 000 000 \$. Les modalités de versement de ces fonds n'ont pas été déterminées par l'Association à la date du rapport de l'auditeur indépendant.

(d) À la fin de l'exercice, l'Association disposait de produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 1 191 111\$ (2020 - 1 406 710 \$) en 2022.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

---

**12. Campagne de réduction des frais en Ontario**

Le 24 juin 2020, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« l'Office ») a approuvé l'addenda sur le transfert des fonds excédentaires qui, entre autres, prévoyait le transfert des fonds excédentaires provenant de l'ancien programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux ("DMDS") aux intendants ou aux membres du programme. Le 8 juillet 2020, l'Association a conclu un accord avec Stewardship Ontario ("SO") pour distribuer les fonds excédentaires du programme DMDS aux membres du programme Ontario PaintRecycle et du programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers (les « programmes »). En vertu de l'entente, l'Association a reçu des fonds excédentaires totalisant 16 366 500 \$, dont 14 586 000 \$ devant être distribués aux membres du programme Ontario PaintRecycle et 1 780 500 \$ devant être distribués aux membres du programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers avant le 30 juin 2021. En vertu de l'entente, les membres admissibles des programmes ont le droit de recevoir une réduction des frais de gestion environnemental (" FGE ") à partir des fonds excédentaires qui auraient autrement été payables par les membres lorsqu'ils déclarent des FGE, conformément au barème de réduction des frais établi et convenu par l'Association et SO. Les montants résiduels à être distribués aux membres en date du 31 décembre 2020 étaient de 801 158\$ pour le programme de recyclage de la peinture et de 815 066\$ pour le programme des pesticides, solvants et fertilisants. En 2021, l'Association a continué à distribuer les fonds de SO aux membres. Pour tout reliquat de fonds reliés à la peinture, aux pesticides, aux solvants et aux fertilisants, des remboursements en espèces de 827 599 \$ ont été émis aux membres au cours de l'année.

Après la distribution finale des fonds de SO reliés au programme des solvants, le conseil d'administration a approuvé une prolongation de la campagne de réduction des frais. Cette prolongation est financée par l'excédent accumulé généré par le programme des solvants de l'Association qui a été utilisé pour réduire les dettes des membres de la FHE. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la campagne prolongée de réduction des frais a entraîné une diminution des revenus des FGE de 235 576 \$.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

---

**13. Instruments financiers**

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 décembre 2021.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux prêts subventions. La trésorerie est détenue dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. Les concentrations du risque de crédit au niveau des prêts subventions sont limitées dans la mesure où une installation de collecte qui a reçu un prêt subvention ne devienne pas opérationnelle et que le prêt devienne remboursable à l'Association (note 4). L'Association a des processus d'évaluation et de contrôle en place et radie les comptes lorsqu'elle détermine qu'il est impossible de les percevoir. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

---

**13. Instruments financiers (suite)**

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 6), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.

Certains actifs et passifs libellés en devises étrangères sont exposés au risque de fluctuation des taux de change. Au 31 décembre 2021, l'encaisse et des débiteurs de 541 242 \$ US et 97 818 \$ US (2020 - 531 115 \$ US et 100 580 \$ US ) respectivement ont été convertis en dollars canadiens et des comptes fournisseurs et charges à payer de 50 879 \$ US (2020 - 20 035 \$ US) ont été convertis en dollars Canadiens. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en regard de ses placements inclus dans sa réserve. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

**14. Organisation contrôlée**

L'Association contrôle PCA Product Stewardship Inc. (PCA PSI) puisqu'elle est son seul membre et a le droit de nommer la majorité de ses membres du conseil d'administration. L'association et PCA PSI ont certains membres de leur conseil d'administration en Commun.

PCA PSI a été créée pour développer et gérer des programmes aux États-Unis qui permettent aux membres de facilement satisfaire la réglementation des états quant au traitement en fin de vie utile d'une variété de produits fabriqués et vendus dans l'industrie. PCA PSI gère actuellement le programme State LightRecycle de l'état de Washington.

PCA PSI n'a pas été consolidé dans les états financiers de l'Association. Les états financiers de PCA PSI sont préparés en conformité avec le FASB ASC 958, entités sans but lucratif des normes comptables des États-Unis. Le sommaire de l'information financière au 31 décembre 2021 a été tiré des états financiers non audités tels qu'ils ont été préparés par la direction et sont convertis en dollars canadiens en utilisant la méthode du taux courant.

**PCA PSI**

	<b>31 décembre 2021</b>	31 décembre 2020
	<b>(Non audité)</b>	
<b>Situation financière</b>		
Actif total	<b>2 413 993 \$</b>	1 976 432 \$
Passif total	<b>115 943</b>	79 347
Avoir net	<b>2 298 050</b>	1 897 085
	<b>2 413 993 \$</b>	1 976 432 \$
<b>Résultats</b>		
	<b>(Non audité)</b>	
Revenus totaux	<b>1 506 927 \$</b>	1 758 482 \$
Total des charges	<b>1 102 530</b>	1 253 263
Excédent des revenus	<b>404 397 \$</b>	505 219 \$
<b>Flux de trésorerie</b>		
	<b>(Non audité)</b>	
Trésorerie provenant des activités de fonctionnement et augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>560 965 \$</b>	320 907 \$

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

---

**15. Transaction avec des parties liées**

L'Association est liée avec à PCA PSI (note 14). Vous trouverez ci-dessous un sommaire des transactions et soldes entre parties liées.

Un montant de 18 814 \$ à recevoir de PCA PSI (9 953 \$ en 2019) est inclus dans les débiteurs. Ces montants ne sont pas garantis, il ne porte pas intérêts et seront encaissés au cours de l'exercice 2022.

L'Association a facturé un montant de 88 360 \$ (110 622 \$ en 2019) à PCA PSI pour des frais d'administration.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

**16. Impacts de la Covid-19**

En mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a classifié l'épidémie de la COVID-19 comme une urgence de santé publique. Cette pandémie a engendré une incertitude économique accrue qui a conduit à la volatilité des marchés internationaux et a perturbé les opérations commerciales dans le monde entier. La principale source de revenus de l'Association repose sur les frais de gestion environnementale perçus par les membres lors de la vente de produits des programmes approuvés, ces revenus sont tributaires des activités commerciales courantes des membres. De plus, les dépenses de fonctionnement de l'Association sont largement compromises par les coûts de collecte, de transport et de traitement des produits des programmes, ces derniers étant retournés à l'Association pour être recyclés et éliminés de manière responsable. Au cours de l'exercice, l'Association a continué de percevoir les revenus provenant des frais de gestion environnemental facturés à ses membres. L'Association a connu des perturbations dans ses activités de collecte et de traitement dans certaines provinces à divers moments au cours de l'exercice en raison des restrictions régionales liées à la COVID-19. A la date du rapport des auditeurs indépendants, l'Association n'a pas été en mesure de déterminer l'impact de la pandémie sur ses revenus, ses dépenses et ses opérations futures.